

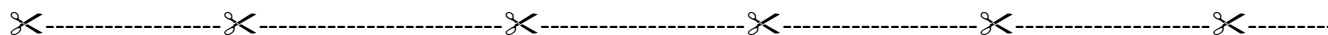
## Abonnement à la « Night Card »

En sa séance publique du 5 décembre 2007, le conseil communal a approuvé une convention relative au service «**Night-Rider**». En cette même séance le prix d'acquisition de la « Night Card » a été fixé à **25 € (jusqu'à 26 ans)** respectivement de **40€ (à partir de 27 ans)**.

L'acquisition de la « Night Card » permet à son titulaire d'utiliser le service « Night-Rider » à volonté (selon les disponibilités et selon les conditions du transporteur) pour autant que le lieu du départ ou le lieu de destination, soit situé sur le territoire de la commune.

La « Night Card » personnalisée aura une validité d'un an à partir de la date d'acquisition et pourra être retirée à la commune de Strassen.

Le collège des bourgmestre et échevins



### Demande pour l'abonnement à la « Night Card »

Indication sur ma personne (**écrire lisiblement**)

Matricule \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nom et Prénom : .....

Adresse : ..... L-..... Strassen

Tél. / GSM .....

E-Mail .....

Strassen, le ..... Signature du requérant : .....

Signature du père, de la mère ou du tuteur en cas de minorité du requérant : .....

### Réservé à l'Administration Communale

- n° de la « Night Card » ..... Nouvelle carte
- date d'acquisition ..... Prolongation
- valable à partir du .....
- valable jusqu'au ..... inclus